

Financement du syndicat mixte de plein air des maisons comtoises

Rapporteur : M. Le Président

Le musée des maisons comtoises, de Nancray, bénéficie d'une participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au titre de 2001 de 761 538 F (30 % du besoin de financement), aux cotés du Conseil Général du Doubs, et de la commune de Nancray.

De plus, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon avait prévu de financer le déficit de la manifestation "foire aux végétaux" à hauteur de 55 000 francs maximum.

L'année 2001 a été particulièrement mouvementée pour le syndicat : le directeur arrivé en début d'année, Jérôme ANDRIEU, a quitté la direction du musée en octobre 2001.

La foire aux végétaux n'a par ailleurs pas été organisée (les 55000 F ne seront donc pas appelés).

Outre un déficit reporté de 398 979 Francs de l'année 2000, le compte administratif laisse apparaître un déséquilibre pour 2001, si aucune mesure n'est prise par les membres du syndicat.

En effet, en fonctionnement, le déficit attendu est de 412 000 F (y compris le report négatif de 2000). En investissement, le déficit estimé est de 364 000 F.

En conséquence, afin de ne pas conclure l'année sur ces constats, il est proposé que les trois partenaires contribuent au prorata pour résorber ces déficits.

Il serait ainsi demandé	123 600 F en fonctionnement
	109 200 F en investissement
	<hr/>
	232 800 F à la C.A.G.B.

Afin de ne pas renouveler ces déconvenues, il est proposé dorénavant de suivre mois par mois les comptes du musée, par l'intermédiaire des services du Conseil Général et de la CAGB.

Par ailleurs, un plan de crise est mis en place afin de trouver un équilibre budgétaire durable, par des économies substantielles, sans nuire au rayonnement du musée.

Les administrateurs sont chargés de suivre ce plan.

Plusieurs rencontres entre partenaires ont déjà eu lieu à ce sujet.

La commission des Finances souhaite s'associer de très près au redressement financier de ce syndicat, et propose que les services de l'agglomération vérifient l'exécution des comptes et valide un état des engagements par trimestre.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de ces déficits
- se prononce favorablement sur la prise en compte sur 2001, en la réintégrant dans la DM n°4, de la participation supplémentaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au syndicat, soit 123 600 F, ligne 65735.95 et 109 200 F, ligne 65755.95 et en supprimant la subvention à la foire aux végétaux soit 55 000 F, ligne 65735.812.
- sollicite le Conseil Régional afin qu'il réfléchisse à un financement pérenne du Syndicat Mixte

Pour extrait conforme,

Le Président